



COMMUNE D'ANNIVIERS

Avis de convocation de l'Assemblée primaire pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat du 2 mars 2025 pour la législature 2025-2029 et l'éventuel scrutin de ballottage du Conseil d'Etat le 23 mars 2025

La Municipalité d'Anniviers porte à votre connaissance que l'Assemblée primaire est convoquée le 2 mars 2025, pour se prononcer sur les élections des autorités cantonales, pour la législature 2025-2029, selon le programme et les modalités suivants :

GRAND CONSEIL, CONSEIL D'ETAT

1. Élection du Grand Conseil

L'élection des 17 députés et 17 députés suppléants pour le District de Sierre, par scrutins séparés, selon le système de la représentation bi-proportionnelle, aura lieu le **dimanche 2 mars 2025**.

2. Élection du Conseil d'Etat

L'élection de 5 membres du Conseil d'Etat, au système majoritaire, aura lieu le **dimanche 2 mars 2025**. L'éventuel scrutin de ballottage (second tour) aura lieu le **dimanche 23 mars 2025**.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : VOUS AVEZ 3 POSSIBILITES

1. Vote à l'urne

Les citoyens qui souhaitent voter à l'urne doivent se présenter au bureau de la Tour, à la salle du Conseil, **munis impérativement de leur feuille de réexpédition**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
02.03.2025	Principal	Vissoie, Bureau place de la Tour	Dimanche 02.03.2025	De 09H00 à 10H00 Attention changement d'horaire.

2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son droit de vote par la voie postale doit **affranchir l'enveloppe de transmission** selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection. La Commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE

- **Dans l'enveloppe de transmission = VOTE D'UNE SEULE PERSONNE.**
- **Feuille de réexpédition = SIGNÉE A VOTRE NOM.**
- **Utilisation UNIQUEMENT du matériel de vote officiel.**
- **L'étiquette autocollante n'est plus nécessaire mais elle ne remplace pas la signature.**

3. Vote en déposant directement son enveloppe de transmission auprès du greffe communal, dans l'urne prévue à cet effet

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant **l'enveloppe de transmission** directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
02.03.2025	Vissoie Vissoie	Bureau de la Tour Bureau de la Tour	Judi 27.02.2025	De 15H00 à 17H00
			Vendredi 28.02.2025	De 15H00 à 17H00